



Titre Professionnel
Formateur Professionnel d'adultes

Validation des Acquis de l'Expérience

Durée : De 20 à 40 heures

Dates : Début possible à tout moment de l'année

Personnes concernées
Pré-requis

- Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Objectifs de la validation des acquis de l'expérience

- Obtenir une certification reconnue par l'état
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Asseoir sa légitimité comme formateur professionnel d'adultes
- Faire reconnaître ses compétences professionnelles de formateur
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- Changer d'emploi
- Evoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle

Modalités pédagogiques

- Tutorat synchrone et asynchrone.
- Accompagnement personnalisé en présence ou à distance

Durée de l'accompagnement

En moyenne, entre 10 et 40 heures. Elle peut être modulée en fonction :

- des besoins spécifiques (repérage des compétences, aide à la rédaction, préparation à l'entretien...),
- du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi...),
- du niveau du diplôme visé,
- de la prise en charge financière.



PROCEDURE A RESPECTER

- **Déposer un dossier de recevabilité auprès d'E-FORMATION**
 - Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.
 - Le formulaire « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience » - et sa notice explicative- est fixé par arrêté du 29 janvier 2018 publié au Journal officiel du 1er

Evaluation pour la validation

- Présentation d'un projet réalisé en amont de la session (45 mn)
- Entretien technique (45 mn)
- Entretien final (20 mn)

Lieux et dates :

- A distance et sur site en fonction des modalités pédagogiques choisies
E-FORMATION
33 Quai Arloing
69009 LYON

Tarifs

- Nous consulter

Financer ma VAE :

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html>

Modalités de règlement

- 30% acompte
- 20% au démarrage de la formation
- 20 % au milieu de la formation
- Solde à la fin de la formation

Renseignements

E-FORMATION
Tél. 06-23-00-11-20
f.expilly@eformation.fr

Référencement

Code RNCP : 247
Code Certif Info : 99 289
Code CPF : 237 967
Code Titre : TP-00350

février 2018. Le formulaire s'applique à tous les organismes en charge de délivrer les certifications professionnelles.

Le dossier de recevabilité se compose de 4 rubriques.

- **Un formulaire de candidature** dûment renseigné avec la signature manuscrite.
- **Les documents relatifs à la durée de l'expérience** (activités professionnelles, associatives, bénévoles, syndicales, ainsi que les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel).
- **Les pièces justificatives à joindre** obligatoirement (cf. tableau ci-dessous).
- **Une attestation sur l'honneur** qu'une seule demande de VAE a été déposée pour la certification, pour l'année civile en cours.

Nature de l'activité	Pièces justificatives
Salariée	Bulletins de salaire Attestations d'employeurs Attestations d'expériences
Non salariée	Déclarations fiscales Déclarations d'existence URSSAF Extraits de Kbis (activités commerciales) ou D1 (activités artisanales)
Bénévole/Syndicale/Elu local	Attestation signée par deux personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir ou délégation de signature.
Volontaire	Attestation de l'organisme employeur Contrat de volontariat associatif
Sportif de haut niveau	Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau

➤ Réception d'un avis de recevabilité ou de non recevabilité de la part d'E-FORMATION

La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur E-FORMATION. Un dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité définies par la loi :

- L'inscription de la certification visée au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- Votre année d'expérience en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification (article L6412-1 du Code du travail)

A la suite de l'examen de votre dossier, E-FORMACTION se prononcera pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si votre dossier est recevable, vous recevrez une notification dans un délai maximum de deux mois. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut décision d'acceptation La recevabilité administrative de votre demande ne préjuge en rien de la décision finale du jury.

- **Rédaction d'un dossier de validation** comprenant un dossier de projet et un dossier professionnel

E-FORMACTION vous propose un accompagnement en six étapes :

- **Une réflexion approfondie** permettant de resituer la demande de certification dans le projet professionnel et personnel.
 - **Un retour sur votre parcours du candidat** : il vous est demandé de faire un inventaire de vos expériences salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec E-FORMACTION celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel de certification.
 - **Un entretien d'analyse descriptive des activités** : les questions permettent de décrire et expliciter, avec une précision suffisante, le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
 - **Une assistance à la description écrite des activités** : Vous présentez par écrit dans vos dossiers les activités que vous avez décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques d'E-FORMACTION vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation. Cette étape peut s'effectuer à distance.
 - **Une préparation de l'entretien avec le jury** : E-FORMACTION expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Nous vous préparons à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.
- **Transmission à l'autorité certificatrice du dossier de projet décrivant votre expérience**, vous lui présenterez vos dossiers. Le jury s'entretiendra avec vous et prendra une décision de validation totale, partielle ou d'un refus de validation. L'ensemble de la démarche dure entre huit et douze mois (de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury).
 - **La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.** Entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela vous demande une réelle implication et de la motivation pour relever ce challenge.